

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS  
SEANCE DU 24 JUIN 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Séance du lundi 24 juin 2024**

**Délibération n°092\_240624**

**Approbation de la convention cadre pluriannuelle de partenariat entre la commune de Saint-Louis et l'Association des Commerçants et Industriels de Saint-Louis (ACISL)**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 18 juin 2024, dématérialisée et affranchie le 18 juin 2024, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone Veil à Saint-Louis sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA <sup>3</sup> M. Thibaud CHANE WOON MING Mme Claudie TECHER Mme Yannicke SEVERIN M. Imran HATTEEA Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Sylvain ARTHEMISE Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE M. René Claude MARIMOUTOU M. Jean Michel FLORENCY M. Jérémy TURPIN M. Romain GIGANT Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD M. Jean François PAYET Mme Marie Françoise GASTRIN Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY M. Hanif RIAZE Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE M. Mickaël Gérard CHAMAND M. Olivier LAMBERT	M. Eric FONTAINE  Mme Marie Ludivine IMACHE Mme Marie Julie DIJOUX Mme Marie Joëlle JOVET M. Bernard MARIMOUTOU M. Bruno BEAUVAL Mme Camille CLAIN Mme Linda MANENT <sup>1-2-4</sup>	M. Jean François PAYET M. Sylvain ARTHEMISE  Mme Marie Françoise GASTRIN Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Imran HATTEEA Mme Claudie TECHER M. Hanif RIAZE	M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sîtina Sophie SOUMAÏLA Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT M. Alix GALBOIS Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

<sup>1</sup>Procuration donnée à M. Hanif RIAZE pour les délibérations n°087 à 088

<sup>2</sup>Présente pour les délibérations n°089 à 91

<sup>3</sup>N'a pas pris part au vote de la délibération n°089, se retire de la salle et a fait désigner par le Conseil municipal le président de séance pour le vote de cette affaire.

<sup>4</sup>Procuration donnée à M. Hanif RIAZE pour les délibérations n°92 à 98

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS  
SEANCE DU 24 JUIN 2024**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour la délibération n°87	25	8	12	0	33	0	0
Pour la délibération n°88	25	8	12	0	32	0	1
Pour la délibération n°89	25	7	12	0	31	0	1
Pour la délibération n°90	26	7	12	0	32	0	1
Pour la délibération n°91	26	7	12	0	33	0	0
Pour les délibérations n°92 à 98	25	8	12	0	33	0	0

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



Juliana M'DOIHOMA

 <i>Ville de passion!</i>	<b>Conseil municipal - Séance du 24 juin 2024</b> <b>Délibération n°092_240604</b>	<b>Pôle</b> <b>Développement</b> <b>Territorial</b> <b>Durable</b>
	<b>APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE</b> <b>PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ENTRE</b> <b>LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS ET</b> <b>L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET</b> <b>INDUSTRIELS DE SAINT-LOUIS (ACISL)</b>	<b>Direction du</b> <b>Développement</b> <b>Economie, de la</b> <b>Ruralité et de</b> <b>l'Insertion</b>
		<b>Service</b> <b>économique</b>

## I – RAPPORT DE PRESENTATION

### Exposé des motifs

L'Association des Commerçants et Industriels de Saint-Louis (ACISL) créée en 1987 fédère une grande majorité de commerçants du centre-ville qui se sont organisés pour renforcer l'attractivité du cœur de ville de Saint-Louis. Leur objectif est de limiter l'évasion commerciale au bénéfice des autres polarités concurrentes et d'apporter une offre d'animations adaptée tout au long de l'année pour capter le potentiel de dépenses sur le territoire Saint-Louisien et ainsi créer des emplois.

Actuellement, la Commune et l'ACISL agissent de concert sur des actions ponctuelles pour favoriser l'animation du Centre-Ville. Cependant, il apparaît nécessaire de structurer et de renforcer ce lien afin de créer une véritable dynamique au regard de la fragilité du centre-ville (manque de diversité de l'offre commerciale, taux de locaux vacants élevés, concurrence exacerbée des périphéries & des villes voisines).

Par ailleurs, la Commune de Saint-Louis a été labellisée « Action de Cœur Ville » en octobre 2023 à titre dérogatoire suite à la mobilisation de l'équipe municipale. Fort de ce dispositif, la Commune de Saint-Louis dispose aujourd'hui de leviers pour retravailler le dynamisme de son centre-ville en mobilisant les acteurs du territoire dans une démarche partenariale visant à la modernisation des espaces publics, l'amélioration de l'habitat ou encore la mise en œuvre d'outils d'animation commerciale pour enclencher la revitalisation du centre-ville.

Conscients de ces enjeux, la Commune de Saint-Louis et l'ACISL ont décidé d'unir leurs efforts pour apporter un nouveau souffle au cœur commerçant de Saint-Louis. En effet, la vitalité économique du centre-ville repose en grande partie sur les politiques sectorielles portées par la collectivité afin de créer les conditions favorables au développement économique (mobilité, requalification des espaces publics, renaturation...). Néanmoins, le développement de l'offre commerciale et l'animation du cœur de ville reposent essentiellement sur les acteurs économiques et les actions collectives portées par l'ACISL.



## Conséquences

Dans ce contexte, la Commune de Saint-Louis et l'ACISL souhaitent formaliser un partenariat dans le cadre de la convention ci-jointe, dont les objectifs consistent à :

- Co-construire et mettre en œuvre un programme d'actions & d'événements à caractère économique tout au long de l'année qui concourent à la dynamisation du Centre-Ville
- Organiser une braderie commerciale annuelle (hors période scolaire).

Des fiches actions sont jointes à la convention de partenariat et d'autres pourront être intégrées ultérieurement par avenant en fonction des besoins identifiés par les parties et de l'avancée de la démarche « Action cœur de Ville ».

## II – DELIBERATION

**Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'engagement de la Commune de Saint-Louis pour la revitalisation du centre-ville,

**Considérant** la volonté de la Commune de Saint-Louis d'accompagner les acteurs économiques,

**Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

**ARTICLE 1** : d'approuver le projet de convention entre l'ACISL et la Commune de Saint-Louis, jointe en annexe.

**ARTICLE 2** : d'autoriser Madame la Maire ou son élu.e délégué.e à signer tous les actes nécessaires relatifs à cette affaire, y compris les avenants.

**Vote : 33 pour**

La Maire,



Juliana M'DOIHOMA

**Le présent document est certifié exécutoire  
Etant transmis en Sous-Préfecture le  
Et publié le**